



CESF

Conseiller en économie sociale familiale



à l'IRTS Montpellier

Diplôme d'Etat CESF, niveau 6

en 1 an

En formation initiale (Financement Région), en situation d'emploi,

Par l'apprentissage, par la VAE

Diplôme délivré par le Ministère de l'Education Nationale



Inscription en ligne
jusqu'en avril

pour une rentrée en septembre



COF

Pour votre
accompagnement
personnalisé



Conseil Orientation Financement
conseil.formations@faire-ess.fr

Rencontres, Visio,
Portes ouvertes...

À retrouver sur faire-ess.fr

Le métier

Le Conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un professionnel du travail social. Il accompagne, dans une démarche socio-économique et éducative globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne. Le CESF favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées dans l'exercice de la citoyenneté. Il intervient dans une démarche éthique et déontologique dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif.

Le CESF se positionne et agit dans le cadre de politiques sociales relatives à l'insertion sociale et professionnelle, à la protection de l'enfance, à la famille, à la santé. Il peut intervenir dans tout service ou prestation dans les domaines social et médico-social, celui de l'éducation spéciale, celui de soins à domicile, de l'aide sociale à l'enfance, du logement, de la prévention et/ou du traitement du surendettement...

“ Favoriser la promotion des personnes dans leur environnement et prévenir les formes d'exclusion ”

Domaines d'activités

A l'échelle d'un territoire, le CESF peut être amené à produire une analyse des besoins et à réaliser des diagnostics sociaux et partenariaux partagés avec les différents acteurs tels que : institutions, habitants, associations.

Il peut être amené à concevoir et/ou à conduire et/ou à coordonner et/ou animer des projets de développement social territorial dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Publics : Personnes (jeunes et adultes) , groupes et familles en situation de vulnérabilité, rencontrant des problématiques de vieillissement, de dépendance, de handicap, d'accès aux soins, de logement, d'emploi, d'endettement, d'insertion sociale et professionnelle, de violences...
Employeurs : Collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale)...



La formation

THEORIQUE (540 h.) ET PRATIQUE (560 h.)



En alternance entre des temps de formation à l'IRTS (540 h.) et des temps de formation sur les terrains professionnels (560 h.), la formation vise l'acquisition de quatre grands Domaines de compétences (DC).

Le DECESF est constitué de 8 blocs de compétences. 6 d'entre eux sont validés en 3ème année DECESF ; 2 lors de la validation du BTS ESF.

formation pratique

560 h. en 16 semaines

Le stage professionnel doit être effectué auprès d'un CESF sur un ou deux sites qualifiants.

formation théorique

540 h. en 4 domaines de compétences

DC 1
Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne (140 h.)

DC 2
Intervention sociale (250 h.)

DC 3
Communication professionnelle (60 h.)

DC 4
Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (90 h.)

+ d'infos Textes règlementaires :

- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances.
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au DECESF.
- Arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences

L'équipe

Une équipe pluri-professionnelle au service de toutes et tous : Pédagogique, Administrative, Logistique, Informatique, Qualité, Communication, Mission Handicap, Mission Relations internationales

Objectifs de la formation

- Aider à la construction d'un positionnement professionnel et à la réussite au diplôme,
- Favoriser l'accès à l'emploi et le maintien de l'employabilité,
- Permettre des parcours individualisés avec des spécialisations intégrées dans la formation,
- Développer des passerelles avec d'autres formations et/ou des parcours universitaires,
- Adapter les parcours aux besoins et capacités de chacune et chacun.

Modalités d'évaluation

Les évaluations semestrielles vérifient l'appropriation des contenus de formation et le développement de la professionnalisation. Elles donnent lieu à l'attribution de 30 crédits par semestre (180 à l'issue de la formation). Les certifications valident le Diplôme d'Etat.

Méthodes pédagogiques mobilisées

- Principe de l'alternance : entre les temps de formation sur sites professionnels et ceux à l'IRTS (en présentiel et à distance),
- Approche pluri disciplinaire du travail social,
- Socle commun entre les diplômes de niveau 6 et en transversalité avec les autres cursus,
- Contenus de formations co-construits et partagés avec les représentants des secteurs de l'intervention sociale : professionnels et personnes accompagnées,
- Participation de toutes et tous à l'animation du Campus,

Pour candidater

Modalités d'accès

Pré-requis : Selon l'article 2 de l'arrêté du 22 août 2018 : peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du brevet de technicien supérieur en économie sociale familiale (BTS ESF)
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels.

Dans tous les cas, les épreuves du BTS devront être obtenues pour passer le DECESF

Voies d'accès : Satisfaire aux critères d'une sélection lors d'un entretien oral : retrait d'un dossier d'inscription sur le site

web de l'IRTS à partir de fin mars ; Entretien de sélection en juin.

Délai d'accès : Une rentrée par an en septembre

Coûts : se reporter au site web

Calendrier

Inscription > mars et avril
Résultats > juin
Rentrée > septembre

Allègements

Les demandes d'allègements sont étudiées pour les personnes titulaires de :

- D'un diplôme en travail sanitaire ou social

au moins de niveau 5 (ex- niveau III) ET/OU

- D'au moins une licence ou d'un titre admis en équivalence

ET /OU

- d'un diplôme d'ASS ou de EJE, ou d'ETS ou d'ES (cf article 5, arrêté 22/08/2018)
- D'une expérience significative dans les secteurs sanitaire et/ou social et/ ou de l'animation et/ ou humanitaire et / ou associatif

Apprentissage

Depuis janvier 2020, ouverture à l'apprentissage de toutes nos formations diplômantes en travail social (tous niveaux) avec le Centre de Formation des Apprentis de l'Intervention Sociale (CFA IS).



+ d'infos

conseil.formations@faire-ess.fr

www.irtsmontpellier.fr



irts Montpellier

1011, rue du pont de Lavérune. CS70022.
34077 Montpellier cedex 3.



Nos campus et formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour toute adaptation, nous contacter

04 67 07 02 30 / irtsmontpellier@faire-ess.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°913 401 906 34. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat